

# La France en République : moments et actes fondateurs (1880-1945)

Réflexion autour du titre de la leçon. Définir le mot « République »

## République

Au sens étymologique, le mot « République » désigne les affaires communes, les choses de l'État, mot à mot la « chose publique » opposée aux affaires privées. Mais la République est aussi un régime politique, opposé à la Monarchie.

**En France, la République a été pour la première fois proclamée le 21 septembre 1792 et remplace la monarchie. Ce régime nouveau est fondé sur la souveraineté du peuple et la communauté des citoyens. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.**

La constitution actuelle précise : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Chaque terme apporte une notion essentielle :

- **Indivisible**, la France forme une nation dont chaque membre, individuel ou collectif, est subordonné à une communauté politique, à un vouloir-vivre -ensemble qui refuse les particularismes, les séparatismes, aussi bien que les individualismes et les corporatismes ignorant le bien commun.
- **Laïque**, la République s'est affirmée historiquement à l'encontre du pouvoir ancestral de l'Église catholique, en affirmant l'indépendance du pouvoir politique de tout pouvoir religieux. Deux grandes décisions législatives ont établi la laïcité républicaine : les lois scolaires des années 1880 et la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905 qui assure la liberté de conscience mais ne privilégie aucune religion.
- **Démocratique**, la République repose sur le suffrage universel (masculin en 1848, masculin et féminin depuis 1944), sur les libertés publiques, et sur l'égalité entre tous les citoyens, quels que soient leur sexe, leur religion, leur profession.
- **Sociale**, enfin, la République s'assigne la tâche d'assurer l'éducation (l'école gratuite), la sécurité et la promotion des citoyens par des institutions qui ont été progressivement mises en place et protègent les individus.

**Sa devise, qui date de 1848 : Liberté, Égalité, Fraternité, résume ses principes**, dont la réalisation ne peut être que le fruit d'un effort toujours renouvelé. **La République, en effet, n'est pas seulement un héritage, mais une dynamique visant à abattre ou à limiter les entraves aux libertés** (individuelles et collectives), à l'égalité devant la loi et à la solidarité des citoyens les uns envers les autres. Toujours remise en cause par les intérêts particuliers, la République n'est pas réductible à un régime politique : c'est l'idéal d'une société d'hommes libres, épris de justice et de paix, que chacun est tenu de servir par l'esprit civique. (voir Michel Winock, *L'idée républicaine aujourd'hui*, Guide Républicain, Éditions Delagrave / Scéren-CNDP, 2004, p.74 -75.)

**De plus en plus unis par des comportements uniformes (diffusés par l'État notamment à travers l'école et l'armée), les Français s'identifient à ce « nouvel être collectif » apparu lors de la Révolution française** et qui, désormais acculturé, compose la Nation une et indivisible que Fustel de Coulanges définit « comme une grande solidarité qui suppose un passé mais repose aussi sur le désir de continuer la vie commune ».

**Démocratie** : régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple (principe de souveraineté), sans qu'il y ait de distinctions dues à la naissance, la richesse, la compétence... (principe d'égalité). En règle générale, les démocraties sont indirectes et représentatives, le pouvoir s'exerçant par l'intermédiaire de représentants désignés lors d'élections au suffrage universel.

**République**: Système politique dans lequel les fonctions de chef de l'Etat ne sont pas héréditaires mais procèdent d'une élection.

## Introduction

La 1<sup>ère</sup> République est instaurée en France en 1792, mettant fin à des siècles de tradition monarchique. Pour autant l'instauration de la République est loin d'être un long fleuve tranquille. Cette République, qui nous est si chère aujourd'hui s'est enracinée en France grâce à des moments et des actes fondateurs.

Lorsque la III<sup>ème</sup> République se met en place durant les années 1870, la France n'a que 5 ans d'expérience républicaine (1792-1793 : I<sup>ère</sup> République et 1848-1852 = II<sup>ème</sup> République) et elle sort de 18 ans de régime autoritaire (le Second Empire). Le peuple français n'est donc pas éduqué à l'idée de la démocratie républicaine. Mais c'est incontestablement sous la III<sup>ème</sup> République entre 1870 et 1940 que le régime républicain s'enracine durablement en France, et ce malgré des crises, parfois violentes, qui viennent la mettre à mal.

**Problématique générale : Comment les valeurs fondatrices de la République ont permis de traverser les crises et forger un modèle démocratique français ?**

## I. La construction de la démocratie

### A. Un long ancrage républicain

#### 1. Des débuts difficiles

La République est née de la défaite de Napoléon III devant les Prussiens : proclamation de 4 septembre 1870. Mais cette république peine à s'imposer : elle doit très vite faire face à de nombreux ennemis politiques qui refusent ce modèle : les royalistes qui souhaitent un retour à la monarchie et les bonapartistes qui soutiennent le rétablissement de l'empire. Le 1<sup>er</sup> parlement élu de la II<sup>ème</sup> République est majoritairement monarchiste, ce qui inquiète els républicains et fait naître le mouvement de la Commune de Paris : le peuple de Paris s'insurge, c'est la Commune qui dure trois mois et qui est réprimée très durement en mai 1871 par Adolphe Thiers, le 1<sup>er</sup> président de cette république.

Il faudra attendre 1875 pour qu'une Constitution soit enfin adoptée et ce n'est qu'en 1879 que Jules Grévy devient le 1<sup>er</sup> président vraiment républicain (les 2 premiers présidents de la République Adolphe Thiers et Patrice de Mac Mahon étaient des monarchistes).

**UNE CONSTITUTION** : Ensemble de lois définissant l'organisation des pouvoirs d'un Etat.

#### 2. La République parlementaire

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le modèle politique français est celui d'une démocratie parlementaire.

C'est un régime démocratique car les Français élisent leurs représentants au suffrage universel masculin instauré en 1848, et officialisé dans les lois constitutionnelles de 1875 posant les bases du fonctionnement de la III<sup>ème</sup> République : il y avait eu qq tentatives (1792, 1799) mais rapidement retour au suffrage censitaire. Dorénavant, le suffrage universel masculin ne sera plus jamais globalement remis en cause Il concerne tous les hommes de nationalité française âgés de 21 ans jouissant de leurs droits civils et politiques... Le corps électoral passe alors de 246 000 votants à plus de 9 millions.

Le droit de vote n'est alors pas élargi aux femmes pour différents prétextes. En sont également exclus les militaires, les détenus, les membres du clergé et les Algériens. C'est également un régime démocratique du fait que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire soient séparés.

Le suffrage universel exprime le principe essentiel de la **souveraineté nationale**. Celle-ci s'exerce à travers l'élection de représentants dépositaires de la volonté générale :

- A l'échelon municipal,
- Départemental (conseils généraux)
- National (Parlement).

**SOUVERAINETE NATIONALE** : principe selon lequel la source d'autorité politique est la nation (ou le peuple)

C'est un régime parlementaire car c'est le Parlement et notamment la Chambre des députés qui détient la majorité des pouvoirs dans la constitution : c'est le seul pouvoir élu au suffrage universel direct, elle contrôle le gouvernement, elle élit le Président de la République et vote toutes les lois. La Chambre des députés est donc le lieu privilégié des débats politiques au cours desquels s'affrontent les grands orateurs comme Gambetta, Ferry, Clemenceau, Jaurès...

A la fin du XIXe siècle, la Chambre des députés est dominée par le radicalisme (Parti radical) qui est un courant politique de gauche défendant la laïcité, l'instruction, les libertés et la propriété privée.

**UN REGIME PARLEMENTAIRE** : régime dans lequel le gouvernement est responsable devant le Parlement qui le contrôle et auquel il doit rendre des comptes.

## **B. Une République laïque**

La France a toujours été un pays de tradition catholique dans lequel le clergé avait une influence considérable. Les relations entre l'Etat français et l'Eglise catholique (dont le chef est le pape) étaient réglées depuis le début du XIXe s. par un traité : le Concordat, 1801. Depuis le Concordat de 1801, la religion catholique est la religion officielle de la France.

L'Etat salarie les prêtres et entretient les églises

Mais à la fin du XIXe siècle les Républicains et notamment le groupe des radicaux veulent laïciser la vie publique afin de lutter contre l'influence du clergé.

Après s'être ancrée dans les institutions, la République cherche **à émanciper** les Français et **séculariser** la société.

**Emanciper**= soustraire les individus à certaines tutelles ou servitudes qui les empêchent d'être véritablement libres.

**Séculariser** : soustraire à l'influence de l'influence des religions et des Eglises.

Pour les Républicains, le projet d'émancipation des individus passe d'abord par l'école. Par la loi scolaire de 1882, Jules Ferry rend l'école publique laïque. Progressivement tous les crucifix sont retirés des salles de classes et les religieux n'ont plus le droit d'enseigner dans les écoles publiques.

Peu à peu, c'est tout l'espace public qui est laïcisé :

- Les signes religieux sont retirés des tribunaux, classes et hôpitaux ;
- En 1884, une loi autorise le divorce, interdit par l'Eglise.
- En 1905 : loi de séparation des Eglises et de l'Etat : l'Etat garantit la liberté de conscience et reste neutre.

**LAÏCITÉ** : principe qui vise à maintenir l'influence des religions dans la sphère privée, c'est-à-dire hors de la vie publique et politique.

## **II. Bâtir une nation républicaine**

Après s'être imposée dans les urnes, comment la République s'impose-t-elle dans les esprits ?

### **A. Au service de l'unité de la Nation : l'école et l'armée**

L'école est au cœur du projet républicain : les lois Ferry de 1881-1882 rendent l'instruction gratuite, laïque et obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans.

L'école répond à 3 grands objectifs :

- **Faire des Français** : unifier la nation par l'enseignement du français contre l'usage des langues vernaculaires, de la géographie, de l'histoire par l'enseignement des grands hommes de la patrie. Elle doit développer le patriotisme des jeunes enfants.

**PATRIOTISME** : amour de la patrie

- **Faire des républicains** : enseigner une morale civique fondée sur le respect des libertés fondamentales, de l'idéal démocratique.
- **Promouvoir l'égalité** : l'école doit être un vecteur de promotion sociale par le mérite. C'est en ce sens qu'elle est gratuite. Malgré tout, le lycée reste encore réservé à une élite.

Avec la loi de 1905, le service militaire devient obligatoire et permet de réunir les jeunes hommes autour de la défense de la patrie.

### **B. L'acquisition de références collectives**

Symboles, monuments et fêtes républicains éduquent les Français à la République. Ils permettent la construction d'un Etat-Nation.

**ETAT-NATION** : la nation coïncide avec le territoire sur lequel s'appliquent les mêmes lois.

## C. Une volonté d'universalité

La loi de 1889 donne la nationalité française à tout étranger né sur le sol français et qui y réside jusqu'à sa majorité. C'est le droit du sol.

En même temps que la République donne des droits nouveaux aux citoyens, elle leur impose aussi des devoirs : les obligations militaires.

**Les contradictions de la politique coloniale** : faire le résumé du SB page 20

Dans les années 1880, la France mène une politique de colonisation (voir cours sur le capitalisme). Elle entend diffuser ainsi les valeurs de la République même si dans les faits, les populations colonisées sont placées dans un état d'infériorité.

## III. La- République à l'épreuve des crises

### A. les crises politiques des « jeunes années »

Années 1880-1890 : plusieurs crises politiques graves traversent la République

- **La crise boulangiste**. Entre 1886-1889, le général Boulanger devient ministre de la guerre. Il est favorable à un pouvoir exécutif fort, voire même autoritaire et prône une guerre de revanche contre l'Allemagne. Certains de ses partisans voient en lui le successeur de Napoléon.... Mais ce dernier refuse finalement de prendre le pouvoir par un coup d'Etat. Il se retire de la vie politique et la crise se termine.

- **la crise de Panama**. Lors de la construction du canal, plusieurs hommes politiques corrompus incitent leurs électeurs à acheter des actions pour soutenir la compagnie chargée du chantier, alors en grande difficulté. La faillite de celle-ci ruine des milliers d'investisseurs, et l'affaire est rendue publique dans le journal La libre parole. Suite à ces révélations, les anarchistes menacent la République. Ils commettent un attentat à la Chambre des députés en 1893 et assassinent le Président de la République Sadi Carnot en 1894.

- **contestations sociales** Le monde ouvrier connaît une importante agitation à partir de la fin des années 1890. Les ouvriers protestent contre des conditions de travail extrêmement dures : absence de sécurité au travail, pas de système de protection sociale (en cas d'accident notamment), durée des journées de travail (10h), pas de congés. Grandes grèves (droit de grève 1864) au début des années 1900, organisées par les premières organisations syndicales (CGT, SFIO). Ces mouvements sont sévèrement réprimés, et l'acquisition de droits sociaux est lente : repos hebdo accordé en 1906, retraite en 1910, journée de 8h en 1919.

### B. l'affaire Dreyfus

Cette affaire -ci est bien plus grave et a surtout un très fort retentissement dans toute la société française. L'antisémitisme et le nationalisme deviennent des thèmes majeurs du débat politique.

1894 : révélation d'une affaire d'espionnage avec vente d'informations stratégiques à l'Allemagne. Le capitaine Dreyfus, au dossier irréprochable, est alors accusé et condamné. Sa

famille, persuadée, à juste titre d'ailleurs, de son innocence lutte et l'affaire rentre alors dans le débat public. De grands intellectuels, tel Emile Zola, s'y intéressent à partir de 1898, et la société française se divise progressivement en deux camps : dreyfusards, et anti-dreyfusards. Après une longue enquête, le vrai coupable est finalement identifié, mais Dreyfus ne retrouve son grade qu'en 1906. Cette crise révèle d'une part un fort sentiment antisémite au sein de la population, mais également l'existence d'un nationalisme d'exclusion très agressif.

**ANTISEMITISME** : doctrine et pratique hostiles aux Juifs, qui sont définis biologiquement.

### **C. La République face à la 1ère guerre mondiale**

À la veille de la 1<sup>ère</sup> GM, les Français sont divisés entre pacifistes et partisans de la guerre. Face à l'appel du président de la République, les différents partis politiques font taire leurs oppositions et forment un gouvernement d'**Union Sacrée**.

L'objectif prioritaire devient la défense de la patrie et de la République contre les empires centraux.

Pour faire face à ces conditions exceptionnelles, la démocratie s'impose des restrictions : propagande, censure de la presse, limitation des rassemblements

La République met également en place une économie de guerre : Orientation des productions, Taxes, Nouvelle réglementation sur les conditions de travail

Les libertés sont donc mises à mal. Durant la guerre, la République affronte 2 crises graves :

- Les emprunts lancés pour financer la guerre déclenchent une inflation et rend la vie difficile d'où les grèves et les manifestations durement réprimées.
- En 1917, la lassitude et les échecs militaires entraînent des **mutineries** au front (*sur le réseau, dans l'espace de stockage de votre classe, dossier histoire-géo, vous pouvez regarder l'extrait d'un reportage consacré aux fusillés pour l'exemple*).

**MUTINERIE** : les soldats se mutilent volontairement pour être inaptes au combat, désertent ou refusent de sortir des tranchées pour de nouveaux assauts.

Malgré ces difficultés, les institutions républicaines tiennent bon à l'image du président conseil Clémenceau qui va diriger le pays d'une main de fer jusqu'à la victoire de 1918.

### **D. la période de l'entre-deux guerres**

**Après la 1ère guerre mondiale, les progrès sociaux sont nombreux mais acquis par la lutte**

**Dossier pages 30-35**

**Questions 1, 3 et 5 page 31**

**Questions 7, 8,9 et 10 page 33**

Inquiétées par la montée de l'extrême droite, les forces de gauche s'unissent et remportent les élections de mai 1936.

La victoire du Front populaire déclenche un immense espoir chez les travailleurs. Un vaste mouvement de grève marque la France (occupations d'usines et grèves). Les salariés veulent faire pression sur le patronat pour obtenir des améliorations des conditions de travail.

Le chef du gouvernement, Léon Blum cherche à satisfaire rapidement les revendications sociales des grévistes. Le Front populaire prend alors des mesures sociales inédites qui marquent durablement les ouvriers. Les **Accords Matignon de juin 1936** représentent une des mesures sociales les plus emblématiques de cette période : augmentation des salaires, semaine de 40h, deux semaines de congés payés, conventions collectives.

Grâce aux billets des congés payés, beaucoup partent pour la première fois en vacances dans les Auberges de jeunesse créées par le premier ministre des sports et des loisirs incarné par Léo Lagrange.

Conclusion :

La guerre n'a pas remis en cause la cohésion nationale et le régime républicain en sort apparemment renforcé. Si avant 1914, les républicains luttent pour faire accepter ce régime, la victoire de 1918 apparaît comme celle de la République et de la démocratie, capable de réaliser l'union de tous les français. Des élections sont organisées dès 1919.